

Schlösslistrasse 9a I 3008 Bern Telefon +41 31 384 29 29 info@kinderschutz.ch I www.kinderschutz.ch

### Communiqué de presse

## (Tristes) chiffres record : il y a de nouveau plus de cas relevant de la protection de l'enfant dans les hôpitaux suisses pour enfants

Berne, le 9 juin 2022. Le nombre de cas relevant de la protection de l'enfant dans les cliniques pédiatriques suisses a de nouveau augmenté : en 2021, 1656 enfants ont été soignés à l'hôpital en raison d'une grave mise en danger du bien de l'enfant. Or les enfants dont le bien est mis en danger sont loin d'être tous soignés à l'hôpital. À chaque enfant ainsi recensé s'ajoutent de nombreuses autres victimes de violence dont la souffrance n'est pas (encore) détectée. Des efforts accrus en matière de prévention et de détection précoce sont nécessaires de toute urgence : la société et la politique sont appelées à agir !

### Y a-t-il plus de cas − ou les spécialistes y sont-ils mieux sensibilisé·e·s?

Le fait est que, chaque année, de plus en plus d'enfants sont soignés dans les hôpitaux pour enfants pour les violences qu'ils ont subies. Cela pourrait indiquer une meilleure sensibilisation des professionnel·le·s (p. ex. pédiatres, personnel des crèches et enseignant·e·s). Mais ces chiffres peuvent aussi signifier l'augmentation fondamentale de la violence redoutée par les spécialistes. Afin de le savoir plus précisément, il faudrait disposer de données agrégées au niveau national sur la propagation de la violence envers les enfants, en plus de la statistique nationale de la maltraitance des enfants provenant des hôpitaux. Il manque en Suisse une base de données complète sur la violence à l'égard des enfants. Sa création est expressément suggérée à la Suisse par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU dans les recommandations formulées en octobre 2021.

Chaque enfant qui se retrouve à l'hôpital à cause de la violence est un de trop! L'hospitalisation est souvent le triste aboutissement d'un long calvaire. Auparavant, des adultes attentifs auraient dû percevoir des signes d'une mise en danger du bien de l'enfant et la société aurait dû créer les conditions nécessaires pour permettre aux enfants de grandir sans violence. C'est pourquoi il est indispensable d'intensifier les efforts de prévention – en particulier de la part des pouvoirs publics.

# La violence à l'encontre des enfants est de plus en plus un sujet politique – également lors de la session d'été en cours

La conseillère aux Etats Marianne Maret (Le Centre) demande à la Confédération des campagnes nationales régulières de prévention contre la violence (21.4418), ce à quoi le Conseil des Etats a déjà dit oui lors de la dernière session de printemps. Le Conseil national se prononcera sur la motion Maret vraisemblablement le 16 juin. Plusieurs motions de même teneur ont déjà été adoptées soit par le Conseil des Etats, soit par le Conseil national, et doivent encore être traitées par le second Conseil.

Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil national a adopté la motion (20.3772) de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (Le Centre) : une statistique nationale devrait être créée sur les enfants concernés par la violence dans les relations de couple et qui sont eux-mêmes victimes de violence psychologique en tant que témoins de violence domestique.



La motion (20.4084) d'Yvonne Feri (présidente du Conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse, conseillère nationale PS) pour une stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité a été adoptée par le Conseil national le 8 juin : avec une stratégie globale, la protection des enfants contre la violence sexualisée sur Internet devrait être enfin améliorée.

### Le fondement est le droit à une éducation sans violence

De tous les points de vue – celui des enfants, des parents et des spécialistes – le droit à une éducation non violente constitue le fondement de la protection contre la maltraitance. Protection de l'enfance Suisse s'engage depuis des années pour l'inscription du droit à une éducation non violente dans le Code civil. Le Conseil fédéral devrait publier l'été prochain le rapport sur le postulat (20.3185) de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (Le Centre). Il y prendra position sur les possibilités d'« inscrire dans le Code civil la protection des enfants contre la violence dans l'éducation ». La présente statistique montre qu'il ne s'agit pas seulement de violence physique, mais aussi de violence psychologique et de négligence dont les enfants ont à souffrir. Les enfants ont le droit d'être protégés contre toutes ces formes de violence.

La statistique nationale de la protection de l'enfant est disponible ici.

#### **Contact**

Kinderschutz Schweiz Protection de l'enfance Suisse Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, directrice de la communication / membre de la direction +41 31 384 29 19 tamara.parham@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch/fr www.facebook.com/protectionenfancesuisse www.twitter.com/kinderschutz\_ch www.instagram.com/protectionenfancesuisse

**Protection de l'enfance Suisse** est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnels et aux éducateurs, à des acteurs politiques, des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.